

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 310-CE-2284

concernant le calendrier universitaire de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2014-2015

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent dixième réunion tenue le jeudi 25 avril 2013 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 6 du Règlement général 1 de l'Université du Québec : « *Organisation et dispositions générales en matière d'enseignement et de recherche concernant le calendrier universitaire* »;

ATTENDU l'article 4 du Régime des études de premier cycle et l'article 1.8 du Régime des études de cycles supérieurs de l'UQO concernant le calendrier universitaire;

ATTENDU le projet de calendrier universitaire de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2014-2015;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jaouad Daoudi, appuyée par madame Annie Devault,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER au conseil d'administration d'adopter le projet de calendrier universitaire de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2014-2015;

DE RECOMMANDER de fixer la date retenue pour la semaine d'études du trimestre d'hiver 2015 en fonction du moment retenu pour la semaine de relâche scolaire des niveaux primaire et secondaire de la façon suivante :

- si les commissions scolaires de l'Outaouais et des Laurentides utilisent la même semaine, de retenir ce moment pour la semaine d'études de l'UQO;
- si les commissions scolaires de l'Outaouais et des Laurentides utilisent des semaines différentes, que la question soit soumise à nouveau au conseil d'administration après avoir fait l'objet d'une recommandation spécifique de la commission des études.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 310-CE-2285

concernant un avis au conseil d'administration relativement à une modification à la Politique linguistique

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent dixième réunion tenue le jeudi 25 avril 2013 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la Politique linguistique;

ATTENDU que la validation des compétences en français est assurée par l'Université au premier cycle et au deuxième cycle mais pas au troisième cycle;

ATTENDU l'intérêt à s'assurer que tous les étudiants fréquentant les programmes de l'UQO à tous les cycles aient une connaissance fonctionnelle du français dès le début de leurs études;

ATTENDU qu'il y a lieu d'assurer la concordance entre la Politique linguistique et le Régime des études de cycles supérieurs en ce qui a trait à l'usage d'une autre langue que le français dans les travaux exigés des étudiants;

ATTENDU les résultats de la consultation menée sur ces questions par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Stéphanie Demers, appuyée par madame Francine Sinclair,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER au conseil d'administration de modifier la Politique linguistique de la façon suivante :

Version actuelle	Version proposée
<p>7.4 Examens, travaux, mémoires et thèses Le français est, à tous les cycles universitaires, la langue des examens, des travaux, des mémoires et des thèses ainsi que des présentations orales. En cours d'études, la qualité du français est prise en compte dans l'évaluation des apprentissages.</p> <p>Toute langue autre que le français peut être utilisée dans le respect de l'article 7.1.</p>	<p>7.4 Examens, travaux, mémoires et thèses Le français est, à tous les cycles universitaires, la langue des examens, des travaux, des mémoires et des thèses ainsi que des présentations orales. En cours d'études, la qualité du français est prise en compte dans l'évaluation des apprentissages.</p> <p>Toute langue autre que le français peut être utilisée dans le respect de l'article 7.1.</p>

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 310-CE-2285

concernant un avis au conseil d'administration relativement à une modification à la Politique linguistique

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent dixième réunion tenue le jeudi 25 avril 2013 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

<p>Le Régime des études de cycles supérieurs définit les modalités encadrant la rédaction d'un mémoire ou d'une thèse dans une langue autre que le français et celles touchant les épreuves de synthèse afférentes.</p>	<p>Le Régime des études de cycles supérieurs définit les modalités encadrant la rédaction d'un rapport de stage, d'un essai, d'un mémoire ou d'une thèse dans une langue autre que le français et celles touchant les épreuves de synthèse afférentes.</p>
<p>7.5 Exigences linguistiques à l'admission Sauf dans le cas de programmes offerts dans des pays étrangers en langue autre que le français, toute candidate ou tout candidat à un programme de premier ou de deuxième cycle qui n'a pas fait d'études antérieures en français doit réussir un test démontrant sa connaissance fonctionnelle du français préalablement à son admission à l'UQO.</p> <p>L'UQO précise les exigences additionnelles particulières applicables aux programmes de premier cycle en adoptant une Politique relative à la qualité de l'expression française écrite chez les étudiants et les étudiantes de premier cycle.</p>	<p>7.5 Exigences linguistiques à l'admission Sauf dans le cas de programmes offerts dans des pays étrangers en langue autre que le français, toute candidate ou tout candidat à un programme de premier, de deuxième ou de troisième cycle qui n'a pas fait d'études antérieures en français doit réussir un test démontrant sa connaissance fonctionnelle du français préalablement à son admission à l'UQO.</p> <p>L'UQO précise les exigences additionnelles particulières applicables aux programmes de premier cycle en adoptant une Politique relative à la qualité de l'expression française écrite chez les étudiants et les étudiantes de premier cycle.</p>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 310-CE-2286

concernant la modification de cours du Département des sciences administratives

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent dixième réunion tenue le jeudi 25 avril 2013 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution 418^e ADESA 19-02-2013 No 2;

ATTENDU les triptyques de modification des cours ENT1003 *Analyse de l'environnement et occasions d'affaires*, ENT1033 *Gestion et développement de PME*, FIN1023 *Administration financière*, FIN1073 *Analyse des valeurs et portefeuille*, FIN1093 *Finance avancée*, FIN1103 *Économie et finance internationales*, FIN1173 *Application des tableurs en finance*, MKT1163 *Commerce international et exportation*, MKT1223 *Marketing international*, MNG1403 *Gestion de la qualité*, MNG1463 *Gestion du changement*, MNG1653 *Gestion des finances publiques*;

ATTENDU les explications du doyen des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Paul Leduc Browne, appuyée par monsieur Shawn Goodman,

IL EST RÉSOLU :

DE RETIRER les cours CTB1623 *Préparation et présentation de l'information comptable*, CTB1823 *Introduction aux états financiers* et MKT1243 *Recherche commerciale* en tant que préalable au cours ENT1003 *Analyse de l'environnement et occasions d'affaires*;

DE MODIFIER le descriptif du cours ENT1003 *Analyse de l'environnement et occasions d'affaires*;

D'AJOUTER le cours MNG1573 *Management* en tant que préalable au cours ENT1033 *Gestion et développement de PME*;

DE RETIRER le cours CTB1653 *Comptabilité pour gestionnaire* en tant que préalable au cours FIN1023 *Administration financière*;

DE RETIRER le cours FIN1763 *Politiques financières* en tant que préalable au cours FIN1073 *Analyse des valeurs et portefeuille*;

DE RETIRER le cours FIN1763 *Politiques financières* en tant que préalable au cours FIN1093 *Finance avancée*;

DE RETIRER les cours ECN1483 *Principes d'économie pour gestionnaire*, FIN1023 *Administration financière* et FIN1753 *Introduction à la finance* en tant que préalable au cours FIN1103 *Économie et finance internationales*;

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 310-CE-2286

concernant la modification de cours du Département des sciences administratives

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent dixième réunion tenue le jeudi 25 avril 2013 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

D'AJOUTER le cours SIG1003 *Systèmes d'information pour gestionnaires* en tant que préalable au cours FIN1173 *Application des tableurs en finance*;

DE RETIRER les cours ECN1473 *Analyse macroéconomique* et ECN1483 *Principes d'économie pour gestionnaire* en tant que préalable au cours MKT1163 *Commerce international et exportation*;

D'AJOUTER le cours MKT1183 *Marketing* en tant que préalable au cours MKT1223 *Marketing international*;

D'AJOUTER les cours MQT1183 *Méthodes statistiques* et MNG1573 *Management* en tant que préalable au cours MNG1403 *Gestion de la qualité*;

D'AJOUTER les cours MNG1573 *Management* et MNG1593 *Comportement organisationnel* en tant que préalable au cours MNG1463 *Gestion du changement*;

DE RETIRER le cours CTB1823 *Introduction aux états financiers* en tant que préalable au cours MNG1653 *Gestion des finances publiques*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 310-CE-2287

concernant la modification de cours du Département d'études langagières

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent dixième réunion tenue le jeudi 25 avril 2013 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les résolutions UQO-DEL-12-113-379, UQO-DEL-12-113-380 et UQO-DEL-13-116-392;

ATTENDU les triptyques de modifications des cours TRA1353 *Traduction automatique et postédition*, ECR1023 *Écriture journalistique*, ECR1073 *Communication écrite I*, ECR1083 *Communication écrite II*, ECR1223 *Rédaction technique et scientifique*, ECR1203 *Rédaction Web* et ECR1243 *Rédaction professionnelle*;

ATTENDU les descriptifs des cours LNG1323 *Outils informatiques avancés pour langagiers* et LNG1293 *Terminologie et terminotique*;

ATTENDU les descriptions du baccalauréat en traduction et en rédaction et de la majeure en traduction professionnelle;

ATTENDU les explications du doyen des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Annie Devault, appuyée par madame Stéphanie Demers,

IL EST RÉSOLU :

DE MODIFIER la description des cours TRA1353 *Traduction automatique et postédition*, ECR1023 *Écriture journalistique*, ECR1073 *Communication écrite I*, ECR1083 *Communication écrite II*, ECR1223 *Rédaction technique et scientifique*, ECR1203 *Rédaction Web* et ECR1243 *Rédaction professionnelle*;

D'AJOUTER le cours LNG1323 *Outils informatiques avancés pour langagiers* en tant que préalable au cours LNG1293 *Terminologie et terminotique*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 310-CE-2288

concernant la mise à jour des listes des regroupements des programmes par unité

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent dixième réunion tenue le jeudi 25 avril 2013 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les modifications de la banque de programmes adoptées par les instances au cours de l'année 2012-2013;

ATTENDU les listes des regroupements des programmes de premier cycle, de deuxième cycle et de troisième cycle;

ATTENDU les explications du doyen des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Abdelkrim Hamou-Lhadj, appuyée par monsieur Jaouad Daoudi,

IL EST RÉSOLU :

DE RECEVOIR la mise à jour des listes de regroupements des programmes de premier cycle, de deuxième cycle et de troisième cycle;

DE TRANSMETTRE les listes de regroupements des programmes au conseil d'administration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 310-CE-2289

concernant une modification de la concentration mathématiques du baccalauréat en enseignement secondaire

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent dixième réunion tenue le jeudi 25 avril 2013 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU le document « Suites données au Rapport de la visite de suivi de l'agrément des programmes de formation à l'enseignement (mai 2011) »;

ATTENDU l'extrait de procès-verbal de la 106^e réunion du conseil de module, tenue le 20 novembre 2012;

ATTENDU la résolution UQO-DSE-12-118-786;

ATTENDU les descriptifs des cours MATZZZ3 *Géométrie euclidienne*, MATKKK3 *Géométrie analytique*, MATYYY3 *Fondements arithmétiques* et MATXXX3 *Probabilités*;

ATTENDU le triptyque de modification de la concentration mathématiques du baccalauréat en enseignement secondaire;

ATTENDU les explications du doyen des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Stéphanie Demers, appuyée par madame Ruth Philion,

IL EST RÉSOLU :

DE REMPLACER, dans le plan de formation du baccalauréat en enseignement secondaire, concentration mathématiques, les cours obligatoires MAT3253 *Géométrie I*, INF1563 *Programmation I*, INF4123 *Outils informatiques* et MAT1243 *Probabilité et statistiques* par les cours MATZZZ3 *Géométrie euclidienne*, MATKKK3 *Géométrie analytique*, MATYYY3 *Fondements arithmétiques* et MATXXX3 *Probabilités*;

DE REMPLACER, dans le plan de formation du baccalauréat en enseignement secondaire, concentration mathématiques, le cours optionnel INF4343 *Application des tableurs en gestion* pour le cours EFI5183 *Laboratoire d'interventions pédagogiques en mathématiques*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 310-CE-2290

concernant la modification de cours du Département des sciences de l'éducation

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent dixième réunion tenue le jeudi 25 avril 2013 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les résolutions UQO-DES-13-123-815 et UQO-DES-13-124-825;

ATTENDU la version abrégée du baccalauréat en éducation préscolaire et enseignement primaire, les descriptifs des cours BEP1003 *Fondements et organisation de l'éducation au préscolaire* et BEP1033 *Initiation à la pratique en éducation préscolaire*;

ATTENDU la version abrégée de la maîtrise en éducation avec mémoire, les descriptifs des cours EDU6051 *Projet de recherche ou de développement professionnel I : la problématique* et EDU6061 *Projet de recherche ou de développement professionnel II : la méthodologie*;

ATTENDU les explications du doyen des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Stéphanie Demers, appuyée par madame Francine Sinclair,

IL EST RÉSOLU :

D'AJOUTER le cours BEP1003 *Fondements et organisation de l'éducation au préscolaire* en tant que préalable au cours BEP1033 *Initiation à la pratique en éducation préscolaire*;

D'AJOUTER le cours EDU6051 *Projet de recherche ou de développement professionnel I : la problématique* en tant que préalable au cours EDU6061 *Projet de recherche ou de développement professionnel II : la méthodologie*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 310-CE-2291

concernant le dossier d'évaluation des programmes de premier cycle en sciences sociales : majeure en science politique (6120), majeure en sociologie (6140), majeure en communication (6960), majeure en histoire (6850)

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent dixième réunion tenue le jeudi 25 avril 2013 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la *Politique concernant l'évaluation des programmes à l'Université du Québec en Outaouais*;

ATTENDU le calendrier octennal d'évaluation périodique des programmes;

ATTENDU le dossier d'évaluation des programmes de premier cycle en sciences sociales : majeure en science politique (6120), majeure en sociologie (6140), majeure en communication (6960), majeure en histoire (6850);

ATTENDU la résolution UQO-MScS-12-26-157 du conseil de module des sciences sociales approuvant le rapport d'autoévaluation;

ATTENDU la résolution UQO-MScS-13-27-158 du conseil de module des sciences sociales qui entérine les recommandations finales;

ATTENDU l'extrait non-confirmé du procès-verbal de la quatre-vingt-sixième réunion de la sous-commission des études;

ATTENDU la résolution 86-SCE-207 de la sous-commission des études;

ATTENDU la synthèse du dossier d'évaluation;

ATTENDU les explications du doyen des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Paul Leduc Browne, appuyée par monsieur Marc Landry,

IL EST RÉSOLU :

DE RECEVOIR le dossier d'évaluation des programmes de premier cycle en sciences sociales : majeure en science politique (6120), majeure en sociologie (6140), majeure en communication (6960), majeure en histoire (6850);

D'INVITER le conseil de module des sciences sociales à donner suite, au cours des six prochains mois, aux recommandations contenues dans le dossier d'évaluation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 310-CE-2292

concernant le dossier d'évaluation du programme de maîtrise en relations industrielles et en ressources humaines avec mémoire (3898) et avec essai (3896)

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent dixième réunion tenue le jeudi 25 avril 2013 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la *Politique concernant l'évaluation des programmes à l'Université du Québec en Outaouais*;

ATTENDU le calendrier octennal d'évaluation périodique des programmes;

ATTENDU le dossier d'évaluation du programme de maîtrise en relations industrielles et en ressources humaines avec mémoire (3898) et avec essai (3896);

ATTENDU les résolutions CPRI-07-05-2012-01 et CPRI-07-05-2012-02 du comité des programmes de deuxième cycle en relations industrielles approuvant le rapport d'autoévaluation;

ATTENDU la résolution 01-2013 du comité des programmes de deuxième cycle en relations industrielles qui entérine les recommandations finales;

ATTENDU l'extrait non-confirmé du procès-verbal de la quatre-vingt-sixième réunion de la sous-commission des études;

ATTENDU la résolution 86-SCE-206 de la sous-commission des études;

ATTENDU la synthèse du dossier d'évaluation;

ATTENDU les explications du doyen des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Francine Sinclair, appuyée par monsieur Abdelkrim Hamou-Lhadj,

IL EST RÉSOLU :

DE RECEVOIR le dossier d'évaluation du programme de maîtrise en relations industrielles et en ressources humaines avec mémoire (3898) et avec essai (3896);

D'INVITER le comité des programmes de deuxième cycle en relations industrielles à donner suite, au cours des six prochains mois, aux recommandations contenues dans le dossier d'évaluation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 310-CE-2293

concernant le projet de création d'un programme de MBA en gestion appliquée

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent dixième réunion tenue le jeudi 25 avril 2013 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU le projet de création d'un programme de MBA en gestion appliquée;

ATTENDU les annexes afférentes au projet;

ATTENDU la résolution N° 1 de la cent-dix-huitième assemblée départementale extraordinaire du Département des sciences administratives;

ATTENDU les extraits des procès-verbaux des quatre-vingt-quatrième et quatre-vingt-cinquième réunions de la sous-commission des études;

ATTENDU la résolution 85-SCE-204 de la sous-commission des études du 27 février 2013;

ATTENDU les modifications apportées au dossier de présentation du programme suite aux commentaires formulés par la commission des études lors de sa séance du 14 mars 2013;

ATTENDU les explications du doyen des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jaouad Daoudi, appuyée par monsieur Abdelkrim Hamou-Lhadj,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le projet de création d'un programme de MBA en gestion appliquée;

DE RECOMMANDER au conseil d'administration l'ouverture des admissions au MBA en gestion appliquée à compter du trimestre d'automne 2014, selon un régime d'admission à temps complet et à temps partiel, aux trimestres d'automne seulement, et ce, sous réserve de l'approbation du Conseil des études;

DE DEMANDER au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, compte tenu des nouveaux programmes dans le secteur et des développements anticipés, de proposer au conseil d'administration, et ce, à l'automne 2013, une révision du regroupement des programmes de cycles supérieurs par unité de gestion pour les programmes en sciences administratives, lequel comprendra le rattachement du programme de MBA en gestion appliquée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 310-CE-2294

concernant l'adoption du mandat, de la composition et du mode de fonctionnement du comité sur l'intégrité dans les études et la prévention du plagiat ainsi que la nomination des membres

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent dixième réunion tenue le jeudi 25 avril 2013 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU le rapport déposé par le groupe de travail sur la prévention du plagiat;

ATTENDU la résolution 309-CE-2283 de la commission des études du 14 mars 2013;

ATTENDU l'annexe référant au mandat, à la composition et au mode de fonctionnement du comité sur l'intégrité dans les études et la prévention du plagiat;

ATTENDU les explications du doyen des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Ruth Phillion, appuyée par monsieur Marc Landry,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le mandat, la composition et le mode de fonctionnement du comité sur l'intégrité dans les études et la prévention du plagiat;

DE NOMMER les personnes suivantes à titre de membre du comité sur l'intégrité dans les études et la prévention du plagiat, et ce, pour un mandat de deux (2) ans, soit du 1^{er} mai 2013 au 30 avril 2015 :

- Martine Peters
- André C. Moreau

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 310-CE-2295

concernant la nomination d'un (1) professeur au comité de discipline

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent dixième réunion tenue le jeudi 25 avril 2013 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 112 du Règlement général 2 de l'Université du Québec : « *Les études de premier cycle* »;

ATTENDU les articles 8.1 et 8.2 du *Règlement concernant le plagiat et la fraude* en vigueur à l'UQO;

ATTENDU la composition actuelle du comité de discipline;

ATTENDU la confirmation de la démission de la professeure Anyck Dauphin, démission effective au 26 avril 2013;

ATTENDU l'appel de candidatures effectué par courriel par le secrétaire général auprès des professeurs le 27 mars 2013;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder au remplacement de ce membre parmi les personnes qui ont signifié leur intérêt;

ATTENDU les discussions en séance et les recommandations du doyen des études;

Sur proposition de monsieur Marc Landry, appuyée par madame Ruth Phillion,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER le professeur Mario Lepage à titre de membre au comité de discipline, et ce, pour un mandat de deux (2) ans, soit du 26 avril 2013 au 25 avril 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général